



## ACCESSIBILITE : POSITION DE L'APF SUR L'ECHEANCE DE 2015

---

*L'APF maintient sa fermeté pour que la loi du 11 février se transcrive dans les actes. Il est demandé au Gouvernement la mise en œuvre d'une réelle et sérieuse politique publique afin de concrétiser enfin cet objectif législatif de l'accessibilité.*

---

Bonjour,

A quelques semaines de la tenue du CIH (Comité Interministériel du Handicap) au cours duquel le Gouvernement annoncera les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour le chantier de l'accessibilité, l'APF tient à réaffirmer ses positionnements.

L'association prend acte du rapport de la Sénatrice Champion, et déplore dans l'état des lieux dressé un certain nombre d'éléments pouvant être qualifiés d'alarmants, voire désastreux. Aussi, réitère-t-elle avec force sa demande au Gouvernement de respecter l'échéance de 2015 résultant directement de la loi du 11 février 2005.

En conséquence, l'APF considère que le sujet des AD'AP n'a pas à être abordé tant qu'il n'existera pas la garantie qu'une réelle, sérieuse et fiable politique publique soit mise en œuvre.

Par politique publique, il faut entendre un plan stratégique explicite, doté de mesures budgétaires et/ou fiscales destinées aux acteurs de terrain afin de concrétiser enfin un objectif législatif attendu depuis plus de 38 ans.

Accompagnée d'un plan de communication nationale, une politique publique solide et minutieuse se doit de faire preuve de méthode par un triptyque alliant explication, incitation et répression si nécessaire.

A titre d'exemple, nous avons une fois de plus constaté amèrement la méconnaissance abyssale de ce que la loi requiert : à l'occasion d'une audition à l'Assemblée nationale par un groupe d'études sur la montagne, les députés ignoraient totalement l'existence des 3 motifs de dérogations sur justification pour les ERP existants.

Le déficit de communication sur la loi, l'absence de mesures ciblées, liée à la mauvaise foi sidérante de certains acteurs, contribue à une surenchère pour pilonner cet objectif d'une Société accessible.

Que penser par exemple du président d'un syndicat hôtelier qui s'est plaint auprès de la Ministre du tourisme que l'adaptation d'une chambre pouvait coûter jusqu'à 1 million d'euros ? Le poids des lobbies est à l'œuvre pour désinformer nos parlementaires et le pouvoir exécutif ; alors il faut faire preuve à la fois :

- de résistance pour contrer des arguments fallacieux,
- de fermeté pour rappeler notre droit fondamental à accéder à tout type de prestations ;
- et enfin de pédagogie pour rassurer puisque pour les ERP existants, c'est une approche pragmatique qui doit prédominer dans la mise en accessibilité.

Depuis le vote de la loi du 11 février 2005, l'APF n'a eu de cesse d'alerter les pouvoirs publics sur leur inconséquence à mener une réelle stratégie permettant aux acteurs de la Société française de se rendre accessible.

Voter une loi pour la liberté d'aller et de venir de tout à chacun sans en donner les moyens d'application, relève soit de l'amateurisme, soit du mépris pour plusieurs millions de nos concitoyens.

Cela n'exonère pour autant en rien les acteurs locaux récalcitrants qui ont misé sur l'attentisme afin d'auto-justifier une soi-disante impossibilité de respecter les délais. L'APF ne peut entendre les discours sur les difficultés techniques et financières alors tous les documents programmatiques n'ont pas été réalisés (PAVE, SDA, diagnostic ERP).

Que certains acteurs locaux osent arguer d'une impossibilité de réaliser le chantier sans avoir effectué leur diagnostic, est constitutif d'une malhonnêteté intellectuelle surréaliste.

En référence aux bonnes pratiques présentées sur le site de « [Necoutezpasleslobbies.org](http://www.necoutezpasleslobbies.org) », le volontarisme responsable de certains acteurs par trop minoritaires, prouve bien par l'exemple qu'il est possible de faire.

L'APF continue de défendre ses positions lors de toutes les rencontres et réunions qui se tiennent actuellement :

- réunion préparatoire au CIH avec la Ministre des personnes handicapées
- lors de la formalisation de l'avis du CNCPH vis-à-vis du rapport Campion
- lors de la formalisation de l'avis de l'OBIACU (Observatoire Interministériel de l'Accessibilité & de la Conception universelle) sur le rapport Campion
- lors de tous nos échanges avec la DMA (Délégation Ministérielle à l'Accessibilité) et avec chaque branche professionnelle rencontrée.

**Il convient plus que jamais de maintenir notre mobilisation en déployant le plus largement possible notre campagne de réaction grâce au site :**

**<http://www.necoutezpasleslobbies.org>**